

# Principaux accords d'exploitation de la biodiversité

ACCORDS D'ACCÈS AUX RESSOURCES ET DE PARTAGE	PARTIES PRENANTES	OBJECTIF	PORTEÉE DE L'ACCORD	EXISTENCE D'UNE LÉGISLATION SUR L'ACCÈS	RÉFÉRENCE AUX DPI	BÉNÉFICES ATTENDUS	IMPACTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
<b>Merck-INBio (Costa-Rica) 1992. Renouvellement en 1994 et 1996</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Institutions gouvernementales : MINAE</li> <li>► ONG : INBio</li> <li>► Secteur privé : Merck</li> </ul>	Maintenir des aires de conservation via l'exploitation commerciale des ressources génétiques.	Collecte par INBio d'échantillons de micro-organismes (plantes, insectes) destinés à la recherche et au développement de produits pharmaceutiques.	Loi 7788 sur la biodiversité.	Une partie peut de manière indépendante déposer des brevets pourvu qu'elle en informe l'autre partie. Mais l'accord ne définit pas les DPI de chaque partie prenante. En revanche, l'accord est conforme aux différentes lois sur l'environnement qui ont des dispositions relatives aux DPI.	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Pour INBio : fourniture de matériel et d'équipement de laboratoire (à hauteur de 1,135 million de dollars), royalties. Pour le MINAE : Reversement par INBio de 100 000 dollars (10 % du budget) destinés à la conservation ; transfert de technologie</li> </ul>	Investissement initial de 100 000 dollars dans le maintien des aires de conservation.
<b>USP-SIDR (Iles Fidji) 1997</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Instituts de recherche : universités (USP et SIDR)</li> <li>► ONG : réseau de conservation sur la biodiversité (Etats-Unis)</li> <li>► Communautés locales : population du canton de Verata</li> </ul>	Créer des bénéfices monétaires et non-monétaires pour la préservation de la biodiversité au niveau des communautés locales.	Collecte, recherche et utilisation à finalité médicale de 500 échantillons d'organismes marins et terrestres des milieux aquatiques et forestiers du canton de Verata.	L'accord a servi de catalyseur à la mise en place d'une régulation sur l'accès aux ressources génétiques (article 249 du projet national sur le développement durable).	Les savoirs en ethnobotanique des communautés indigènes ou les ressources qu'elles sont susceptibles d'utiliser pour la pharmacopée, n'ont pas fait l'objet de DPI.	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Pour l'USP : droits de licence, royalties sur la commercialisation, recherche conjointe ;</li> <li>► Pour le canton de Verata : pourcentage sur les droits de licence reçus par l'USP (montant estimé à 105 000 US-\$) ; formation technique sur la bioprospection (screening) et sur la gestion des ressources.</li> </ul>	Au niveau du contrat, les Parties s'engagent à mettre en œuvre des projets de conservation associant les communautés locales. Jusqu'à présent, aucun impact lié à la bioprospection n'a été décelé.
<b>Accord du groupe africain de coopération internationale sur la biodiversité (GACIB)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Autorités nationales : ministère de l'environnement et de la forêt camerounais, Parc national du Korup</li> <li>► Communautés locales : 100 villages du Korup</li> <li>► Instituts de recherche : universités de Yaoundé et de Purdue GACIB, Institut national du cancer (Etats-Unis).</li> <li>► ONG : WWF, UICN.</li> </ul>	Etablir un programme intégré pour la recherche médicale et la conservation de la biodiversité. ce programme vise à assurer parallèlement la rétribution des communautés locales et pays d'origine pour l'exploitation de leurs ressources et leur contribution intellectuelle.	Collecte, recherche et culture de l' <i>Anastrocladus korupensis</i> .	L'accord de recherche-développement a préparé le terrain à la négociation et à l'élaboration d'un cadre politique national pour les accords de recherche et le partage des bénéfices avec les communautés locales (1994).	La prise en compte des savoirs traditionnels locaux se traduit par le versement de royalties aux détenteurs de ces savoirs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Bénéfices liés au processus de R&amp;D : transferts technologiques ; fourniture d'infrastructures, formations sur les techniques agronomiques</li> <li>► Bénéfices issus de la commercialisation du produit : Royalties, « trust funds » chargés de reverser 50 % des revenus aux communautés locales du Cameroun et du Nigeria.</li> </ul>	Les bénéfices issus de l'exploitation de l' <i>A. korupensis</i> sont supposés créer des incitations à la conservation de la biodiversité (programmes de recherche et de formation sur la gestion durable des forêts, etc.).

Merck : entreprise multinationale pharmaceutique. INBio : Institut national sur la biodiversité. USP : Université du Pacifique Sud. SIDR : Institut de recherche médicale de Strasbourg (Royaume-Uni). GACIB : Groupe africain de coopération internationale sur la biodiversité ; ce groupe est composé d'organisations gouvernementales, d'ONG et d'universités des Etats-Unis, du Cameroun et du Nigeria. INC : Institut national sur le cancer (Etats-Unis). MINAE : Ministère de l'environnement et de l'énergie (Costa-Rica). Source : " Access to genetic resources : an evaluation of the development and implementation of recent regulation and access agreements ", Columbia University, School of International and public affairs, 1999.